

Organisation et publication

Le service statistique chargé du calcul et de la publication de l'indice ainsi que les titres des principales publications nationales dans lesquelles l'indice est publié sont indiqués sous cette rubrique. Dans la mesure du possible, elle mentionne également les titres et les sources des publications nationales dans lesquelles ont paru des descriptions méthodologiques détaillées de la série.

Liste des tableaux publiés par le BIT**A. Annuaire des statistiques du travail:**

Prix à la consommation:

- 23 Indices généraux
- 24 Indices généraux non compris l'habitation
- 25 Indices de l'alimentation
- 26 Indices du combustible et de l'éclairage
- 27 Indices de l'habillement
- 28 Indices du loyer

B. Bulletin des statistiques du travail:

- 9A Indices généraux
- 9B Indices de l'alimentation

Remarques

Comme la période de base originale des séries diffère selon les pays, une période de base uniforme a été adoptée dans les publications du BIT pour la présentation des données. Depuis 1986, cette période de base est l'année 1980 (lorsqu'on ne dispose de données que pour des périodes postérieures à 1980, les indices sont généralement présentés avec, pour période de base, la première année civile pour laquelle des chiffres sont disponibles et ils sont imprimés en italiques). Ces opérations n'impliquent aucune modification des systèmes de pondération utilisés pour le calcul de la série.

Signes et symboles utilisés

- Ne s'applique pas
- ... Pas disponible
- Nul ou inférieur à la moitié de l'unité retenue
- (a) Note de bas de page.

Dans les tableaux, les unités et les décimales sont séparées par un point.

AFRIQUE DU SUD**Dénomination officielle**

Consumer Price Index (Indice des prix à la consommation).

Portée

L'indice est calculé mensuellement et porte sur tous les groupes de population dans 12 régions urbaines.

Base originale

1985 = 100.

Source des coefficients de pondération

La valeur des coefficients de pondération et le choix des articles résultent d'une enquête sur les dépenses des ménages effectuée en novembre 1985.

Pondération et composition

Groupes principaux	Nombre d'articles	Pondé- ration	Nombre ap- proximatif de relevés de prix
Alimentation	88	22,72	...
Boissons, boissons alcoolisées et tabac	8	2,84	...
Habillement et chaussure	55	5,98	...
Logement:			
Loyer	2	5,88	...
Coût de l'habitat en propriété	7	13,91	...
Autres (y compris l'eau)	3	1,41	...
Combustible et éclairage	6	2,44	...
Mobilier et articles d'équipement ménager	29	4,72	...
Dépenses de ménage	14	3,77	...
Soins médicaux	5	2,56	...
Transports et communications	21	18,93	...
Instruction et loisirs	21	4,96	...
Soins personnels	12	3,08	...
Divers	14	6,77	...
Total	285	100,00	...

Dépenses de consommation des ménages

Les dépenses de consommation comprennent: permis et frais d'immatriculation automobile, intérêts sur prêts, frais bancaires, primes d'assurance-vie, polices d'assurance mixte, annuités, assurance prêts hypothécaires, cotisations aux syndicats, aux associations de personnel et professionnelles, honoraires pour services juridiques et autres. Certaines dépenses ne sont pas prises en compte dans l'indice des prix à la consommation. C'est ainsi que sont exclus, par exemple, l'impôt sur le revenu, les contributions aux caisses de retraite et de prévoyance.

Mode de relevé des prix

Les prix sont relevés au moyen de questionnaires adressés par correspondance à un échantillon représentatif de points de vente au détail et de prestataires de services de différentes zones ou à des organisations, associations ou services publics. Les prix des fruits et légumes sont fournis par la Division du marketing agricole du Département de l'économie et du marketing agricoles qui procède chaque semaine à leur relevé.

Pour la plupart des autres denrées alimentaires, de même que pour l'habillement, le combustible et les produits d'entretien, les prix sont relevés mensuellement. Ils sont relevés tous les trois mois pour les meubles et l'équipement, les soins personnels, la papeterie, etc. Certaines informations relatives aux prix sont obtenues annuellement ou aussi souvent que des changements de prix se produisent. Tous les relevés de prix, sauf ceux des fruits et légumes, se rapportent aux sept premiers jours du mois considéré. Pour les fruits et légumes, les relevés sont hebdomadaires.

Logement

Les données relatives au loyer des maisons et des appartements proviennent de l'enquête annuelle effectuée par le Département des statistiques. Le coût des logements en propriété comprend le paiement des intérêts, le taux de taxation, les services sanitaires, l'enlèvement des ordures, l'assurance des bâtiments, les réparations et l'entretien, ainsi que d'autres frais inhérents à la propriété.

Spécification des variétés

Pas disponible.

Substitution, changement de qualité, etc.

Pas disponible.

Articles saisonniers

Il n'est procédé à aucun ajustement des fluctuations saisonnières des prix des articles.

Calcul

L'indice est calculé selon la formule de Laspeyres, sous forme de moyenne arithmétique pondérée à base fixe, les coefficients de pondération correspondant à 1985.

Il s'agit de la moyenne pondérée d'indices séparés relatifs à 12 régions urbaines.

Autres informations

Cette série est également publiée séparément pour les groupes de ménages à revenu modeste, moyen et élevé, pour tous les articles à l'exclusion du logement, pour tous les articles à l'exclusion de l'alimentation, pour des sous-groupes détaillés, et séparément pour 12 régions urbaines.

Un indice des prix à la consommation ajusté sur une base saisonnière et un indice des prix à la consommation des retraités concernant les régions urbaines sont également publiés.

Une nouvelle série (base 1990 = 100) est maintenant calculée, mais les informations méthodologiques relatives à cette série n'étaient pas disponibles au BIT lors de la publication du présent Volume.

Organisation et publication

Central Statistical Service: «Bulletin of Statistics» (Prétoria).

ALGERIE (ALGER)**Dénomination officielle**

Indice des prix à la consommation.

Portée

L'indice est calculé mensuellement et porte sur l'ensemble des ménages d'Alger, de toutes tailles et toutes catégories socio-professionnelles.

Base originale

1982 = 100.